

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 14 MARS 1797.

*De Rome, le 19 Février.*

D'après la résolution prise par le Saint-Père de mettre la personne en sûreté, tous les équipages étoient déjà partis, et tous les chevaux de poste et de voiture retenus pour le service de S. S. et de ceux qui devoient l'accompagner. Ces préparatifs augmentèrent encore la consternation qui régnoit dans cette capitale. Cependant l'on fut un peu rassuré par des dépêches du général Colli, qui furent apportées par deux officiers anglois; ce général mandoit au Saint-Père qu'il avoit pris une position très forte dans les Appenins, et qu'il se croyoit en état de faire résistance; que dans le cas d'un danger certain, il en avertiroit S. S. par un exprès. Cette assurance engagea le Pape à différer son départ; il fit même revenir les équipages, et plusieurs cardinaux qui avoient déjà pris la fuite, rentrèrent dans la ville. Cependant l'on n'en continua pas moins à prendre toutes les mesures de prudence, pour sauver le trésor de Lorette qui avoit été transporté ici, ainsi que tout ce qui se trouvoit de précieux dans Rome. Ces richesses furent emballées et envoyées sur des chariots à Terracine, sous l'escorte d'un détachement de dragons.

L'on attendoit avec impatience la réponse du général Buonaparte à la lettre que lui avoit écrite le cardinal Matthei; mais cette réponse tardant d'arriver, il fut résolu d'envoyer au général une députation composée de l'Eminence Matthei, du duc Braschi, Mgr. Galeppi et le marquis Massimi. Cette députation rencontra à Stora, le courier qui revenoit avec différentes dépêches, l'une pour le cardinal Matthei, l'autre pour le cardinal Caprara, et la troisième pour le marquis del Vasto, ambassadeur de Naples. On ouvrit la première de ces dépêches, qui contenoit la réponse de Bu-

onaparte; ce général accordoit à la cour de Rome une suspension d'armes de cinq jours, et annonçoit qu'il se trouveroit à Fuligno pour y traiter de la paix. Les députés continuèrent en conséquence leur route, et le courier poursuivit la sienne sur Rome.

Hier, on a appris par un autre courier, que le général Buonaparte a désigné Tolentino, au lieu de Fuligno, pour la tenue du congrès, et qu'en conséquence nos députés s'y sont rendus. L'on n'a jugé ni juste ni prudent, le désarmement demandé par ce général; mais l'on a fait rétrograder les troupes Papales jusqu'à Spolétto.

Le Pape ayant exposé au Roi de Naples la situation critique, S. M. a expédié un courier au prince Belmonte Pignatelli à Parme, avec ordre de se rendre près de Buonaparte, et d'intervenir de la manière la plus pressante pour la conclusion de la paix; déjà l'on apprend que ce prince est en route pour cette mission. L'on dit aussi que M. d'Azzarra, ministre d'Espagne, doit assister à ce congrès, ainsi qu'un ministre de la cour de Turin. L'on assure d'un autre côté, que S. M. Sicilienne a invité le Saint-Père à se rendre à Naples, en cas que les évènements le forçassent à quitter la capitale. Les Dames de France; qui se trouvent depuis longtemps à Albano, ont aussi reçu l'assurance de ce monarque qu'elles seroient accueillies dans ses états. En conséquence, Leurs Altesses Royales doivent partir demain pour Naples.

L'on mande de Narni, que nos troupes y ont arrêté trois personnes suspectes: un capucin, un séculier et un laïc; on a trouvé sur le premier différentes lettres françoises.

*De Bologne, le 24 Février.*

La cavalerie Napolitaine qui étoit cantonnée à Bergame et dans les environs, s'est enfin mise



en marche pour retourner dans son pays; il en est déjà passé une division par notre ville.

L'on annonce que la ville de Perugia s'est constituée en république, et a décrété la liberté du commerce avec la Toscane et la Romagne. — L'on avoit dit que le fort St. Leon avoit été pris par les françois, et que ces derniers avoient mis en liberté tous les prisonniers qui s'y trouvoient. Cette nouvelle est dénuée de fondement.

Le général Buonaparte, à son passage à Pesaro, a fait publier une proclamation adressée à la division du général Victor et aux légions Transpadanes et Cispadanes. En voici la teneur: „Soldats, je ne suis pas comen de vous. L'armée d'Italie a vaincu jusqu'à ce moment les armées belliqueuses de l'Empereur, par son courage & son irréprochable discipline & son humanité ont triomphé de la calomnie & de la malveillance. Parions où elle est passée, elle a été proclamée l'amie des peuples vaincus. Une bonne conduite dans l'expédition entreprise dans ce moment, est l'unique gloire que vous ayez à acquérir; en agissant d'une autre manière, nous perdrons le fruit de notre conquête. Je crois donc convenable d'ordonner les dispositions suivantes: Tout soldat convaincu d'avoir manqué, ou attenté en la moindre chose, soit aux personnes soit aux propriétés du peuple vaincu, ou dans le sac duquel on trouvera des effets volés, sera fusillé en présence de son bataillon. Tout officier qui auroit pris des chevaux, sera tenu de les remettre au 18<sup>ème</sup> régiment de dragons. Le commandant du dit régiment distribuera ces chevaux à ses dragons démontés. Les officiers qui seront convaincus d'avoir pris des chevaux depuis leur départ de Bologne, & qui ne les remettront pas au 18<sup>ème</sup> régiment de dragons, seront destitués.

*De Milan, du 29 Février.*

La grande armée, dirigée vers le Tyrol et le Frioul, s'organise de plus en plus. — Une grande partie du corps de 32 mille hommes, venant du Rhin et de l'intérieur, est déjà passée par ici pour aller s'y réunir. Le général Dalemagne a reçu le commandement d'une nouvelle division.

Une partie du corps d'armée qui se trouve dans la Romagne, y restera jusqu'à ce que les conditions de la paix conclue avec le Pape, aient eu leur accomplissement. Le paiement de la somme de 30 millions auquel S. S. s'est engagée, aura lieu en deux termes; on en déduira la somme qui avoit été déjà payée d'après l'armistice. L'on parle aussi de différentes livraisons en chevaux, bétail, grains, dont la valeur fera pareillement défalquée. Au reste, les conditions publiées par le général Berthier (voyez notre No. 69) sont jusqu'à ce moment les plus authentiques. Il faudra attendre la publi-

cation formelle du traité de paix dans toute son étendue.

Nous nous attendons que le général Buonaparte prononcera au premier jour sur le sort de notre république Cispadane, vû qu'il a reçu du directoire des pleins-pouvoirs à cet effet.

*Rapport officiel de l'armée du Tyrol.*

Le 19 Pluviôse (7 Février), le général Bailard attaqua un corps de troupes réglées et de paysans entre Savero et Bedotto; il en fit prisonniers une trentaine et mit le reste en fuite. — Le 20 (8 Fév.), le général Murat repoussa les avant-postes de l'ennemi sur la rive droite de l'Adige, et s'empara du village de Defendano, où il fit 227 prisonniers, parmi lesquels se trouvent 5 officiers.

*Des frontières de la Russie, le 25 Février.*

La flotte Russe est maintenant répartie en trois divisions ou pavillons. Le pavillon blanc, sous les ordres de l'amiral Sinavin, forme le centre, ou corps de bataille; le pavillon bleu, commandé par l'amiral Tschitschagow, forme l'avant-garde; et le pavillon rouge, sous l'amiral Krule, l'arrière-garde.

*Suite de Paris, du 5 Mars.*

Buonaparte a aussi envoyé au directoire le discours que le citoyen Monge, député par ce général à Saint-Marin, a prononcé devant les capitaines-régens de cette république, et les réponses qui lui ont été faites. Le général avoit fait offrir à la république de Saint-Marin un arrondissement de territoire à sa convenance; les régens ont fait des remerciemens de ces offres, qui pourroient dans la suite compromettre leur liberté, en ajoutant, „que leur république croiroit tout devoir à la générosité de la république françoise et à celle de son invincible général, si elle obtenoit, pour le bonheur public, de resserrer avec elle les rapports commerciaux, et de conclure un traité qui assurât son existence.,,

Avant-hier, un individu a été présenté au tribunal criminel comme émigré, porté sur la liste sous le nom de François Vermont; les témoins ne l'ont reconnu que sous celui de François Vermot, qui est effectivement le sien. Une lettre de plus le conduiroit à la mort, une lettre de moins ne lui garantit par l'existence; car il a été renvoyé devant le département pour examiner si les faits imputés à Vermont pourroient s'appliquer à Vermot.

Suivant Louvet, Madame de Souci a été arrêtée avec M. de Brock, émigré, pour une lettre interceptée qui indiquoit des relations avec M. de la Villeurnois.



La nouvelle d'un engagement entre les escadres angloise et espagnole, annoncée par le *Rédacteur*, est fondée sur une lettre de Madrid du 20 Février, dont voici la teneur :

*La flotte de Don Cordova, de 26 vaisseaux de ligne, a passé dans l'Océan : celle s'est emparée de 8 vaisseaux de la compagnie des Indes angloise, dont six étoient arrivés à Cadix au départ du dernier courrier. Elle a rencontré, peu de jours après, la flotte de l'amiral Jervis, forée de 19 vaisseaux de ligne ; le combat s'est engagé le 16 à 10 heures du matin, & n'étoit pas encore fini à minuit. Le courrier de Cadix, qui a apporté cette nouvelle, est arrivé à Madrid en 48 heures. A son départ, on ignoroit encore l'issue du combat.*

D'autres lettres de Madrid font craindre de plus en plus une insurrection dans la Catalogne ; le bruit couroit même déjà que des troubles sérieux avoient éclaté.

Le général Rochambeau, dans une lettre écrite de Bordeaux, au ministre de la marine, se plaint de n'avoir pas encore été jugé par un conseil de guerre. Il demande de nouveau à l'être.

*Proclamation du directoire exécutif, sur les assemblées primaires & électorales.*

François ! Le moment approche, où vous allez renouveler en partie les différentes autorités constitutionnelles. Ceux que désigneront vos suffrages, iront s'asseoir parmi vos représentans, vos magistrats & vos juges : vous leur aurez confié le soin de protéger votre vie, vos fortunes, votre liberté. Le salut de la république & vos intérêts privés les plus chers, appellent donc sur ces choix toute votre sollicitude.

Reconnaissez leur importance aux efforts des factieux pour s'en rendre maîtres. Tout ce que l'intrigue peut faire mouvoir de ressorts, tout ce que peuvent inventer la perfidie & la séduction est mis en usage pour effrayer les bons citoyens, pour les décourager, & pour livrer les élections aux ennemis de la liberté & de la tranquillité publique.

Mais il vous suffira d'opposer à ces efforts du crime une scrupuleuse observation de tout ce que la constitution vous prescrit ou vous conseille. Rappelez vous, que c'est de la sagesse des choix, dans les assemblées primaires & électorales, que dépendent principalement la durée, la conservation & la prospérité de la république, (art. 376 de la constitution). Allez donc à ces assemblées de bon cœur, par votre assiduité, les projets de la malveillance ; empêchez que des hommes perfides ne fassent rejeter vos choix en vous entraînant au delà des objets de votre convocation. Maintenez févèrement la liberté des suffrages, & ne souffrez pas qu'une absurde intolérance prive du droit le plus précieux les citoyens à qui la constitution & les lois n'en ont pas interdit l'exercice.

Sachez, dans vos élections, distinguer la vertu modeste, & n'arrêter votre choix que sur des hommes fermement dévoués au maintien de la constitution de l'an 3. A cette constitution sont attachées les destinées de la France : déjà elle-même a fourni les moyens de dissiper les orages au milieu desquels elle est née, d'assurer le repos individuel des citoyens, de procurer des alliés importans à la république ; & malgré les efforts des ennemis qui lui restent, elle est le gage, elle sera la garantie d'une paix solide & honorable ; mais hors de cette même constitution, on n'entrevoit plus que révolutions nouvelles, tyrannie & vengeances. (La suite ci-après.)

*Conseil des 500. — Séance du 3.*

Audouin, par motion d'ordre, expose que le moment est arrivé de faire exécuter la constitution dans tous ses articles. Les sermens les plus solennels, dit-il, ne seroient que la proclamation de l'opprobre des premières autorités, si leur conduite n'étoit point en harmonie avec leurs promesses. On a cru nécessaire d'entourer le berceau de la constitution de quelques mesures qui n'entroient ni dans son esprit ni dans ses principes. Un ordre de choses plus satisfaisant existe ; la constitution, forte et vigoureuse, marche en dépit des folles déclamations et des complots de tous ses ennemis. Voulons-nous la maintenir ? croyons à sa force, et l'Europe y croira. Voulons-nous la paix ? croyons à la force de la constitution. Voulons-nous rétablir les finances ? qu'une scrupuleuse observance de la constitution rétablisse la confiance ; la confiance vaut mieux qu'un volume de lois. Voulons-nous ramener dans le sentier de la république une foule d'hommes qui y marcheroient avec nous, s'ils ne craignoient encore de s'atteler à un char révolutionnaire ? ne faisons rien que de constitutionnel, nous ne ferons rien que de juste ; nous ne recevrons que des tributs d'éloges, et nous les aurons mérités. Je demande que le 16 ou le 17 Ventôse, il soit nommé au scrutin une commission qui soit chargée de vous présenter, dans le courant du mois prochain, le tableau des lois qui ne sont point conformes à la constitution.

*Très bien ! très bien ! Appuyé !* s'écrient Dumolard, Boissy, Pelet, et une foule de membres. — La proposition d'Audouin est à l'instant adoptée.

*Séance du 4.* — Treilhارد donne lecture de la liste des représentans du peuple, qui ayant été membres de la Convention, sont encore aujourd'hui, 14 Ventôse, an 3, membres du conseil des Cinq Cents, et qui doivent demain tirer au fort.

Cette liste contient 333 noms, sans y comprendre les démissionnaires et les morts ; 166 resteront dans le Conseil jusqu'au premier prairial, an 6 ; et 157 sortiront au premier prairial prochain. Le nombre des ex-conventionnels dans le conseil des anciens, est de 154, il en sortira la moitié.

Demain à dix heures, il sera posé une urne dans laquelle seront déposés 166 billets restans et 157 sortans. Chaque membre tirera un billet, écrira son nom sur le dos, et le président proclamera le résultat du fort.

On renvoie à la commission chargée d'examiner les lois anti-constitutionnelles, un projet



tendant à faire rapporter l'art. I. de la loi du 21 Floréal dernier, qui a expulsé du département de la Seine, les membres de la convention non réélus.

*Suite de Londres, du 27 Février.*

Ce qui occupe dans ce moment tous les bons citoyens, c'est la situation un peu critique de nos finances. Les fonds continuent de baisser, aujourd'hui les 5 pour cent consolidés sont à 51  $\frac{7}{8}$  — 52. Hier, le Roi vint ici; il fut tenu en la présence un conseil auquel assistèrent le lord Chancelier, le lord Président, le duc de Portland, le lord Grenville, le marquis Cornwallis et le comte Spencer: il en est résulté un ordre adressé aux directeurs de la banque d'Angleterre, pour les requérir de suspendre tout paiement en espèces, jusqu'à ce que le parlement ait donné son avis sur ce sujet. Cet ordre sera, dit-on, communiqué aujourd'hui aux deux Chambres par un message de S. M.

On raisonne beaucoup sur le débarquement que les François viennent de faire dans la baie de Fishguard; il paroît qu'ils n'avoient d'autre envie que de tenter un coup de main et de ravager et mettre à contribution le pays. On dit que celui qui commandoit l'expédition est le fameux gouverneur Wall, ci-devant gouverneur du Sénégal, qui fut arrêté il y a 14 ans pour le meurtre d'un capitaine Mackenire, mais qui trouva moyen de s'échaper et de passer en France. Le Roi a expédié l'ordre de le transporter ici sous une forte escorte. Il y a lieu de croire qu'il ne sera pas traité comme prisonnier de guerre. On a aussi envoyé des ordres à plusieurs commandans de vaisseaux, d'aller à la recherche des vaisseaux ennemis.

*De Bruxelles, le 5 Mars.*

La convention Batave n'est pas tranquille. On vient de faire passer de la Belgique auprès d'elle, deux régimens de chasseurs à cheval, pour assurer la liberté contre la fermentation qui va toujours croissant; chaque jour on fait de nombreuses arrestations, et presque dans

toutes les villes, les prisons sont pleines de ce qu'on appelle des suspects.

*De Blaukenbourg, le 7 Mars.*

M. le Duc de Berry est arrivé ici le 2, avec M. le comte de Damas-Crux et M. le chevalier de la Geard. Tous les équipages et le reste de la maison sont restés à l'armée, où ce prince retournera incessamment.

*Extrait d'une lettre de Bonn, du 5 Mars.*

Le carnaval s'est terminé ici d'une manière fort tragique. Les soldats de notre garnison, tous grenadiers, s'étant vus exclus de quelques bals où l'on n'avoit admis que les officiers et employés, prirent de l'humeur et s'ameutèrent. Dans la soirée de mardi dernier, ils se répandirent en grand nombre dans les rues et attaquèrent toutes les personnes qu'ils rencontrèrent; les filles furent déshabillées et maltraitées de toutes les manières; les hommes affaillis et frappés de coups de sabre. Cet affreux vacarme dura pendant plus de 2 heures; enfin le commandant arriva avec une forte garde, et rétablit, quoiqu'avec peine, l'ordre et la tranquillité. Seize habitans ont été horriblement mutilés, et déjà deux sont morts de leurs blessures, entre autres le domestique de M. le conseiller Daniels, qui a eu la tête fendue d'un coup de sabre. Le nombre des personnes qui ont été blessées légèrement, est encore plus considérable. La futilité de la cause d'un pareil trait d'insubordination et de violence, le rend encore plus odieux. Nous ajouterons que l'inadmission de ces militaires à certains bals, répondoit à l'intention des officiers, qui, malgré le système d'égalité, n'aiment pas à se trouver sur la même ligne avec leurs soldats, même dans les objets d'amusement.

*Des Bords du Mein, le 13 Mars.*

M. le général de Mack est attendu d'un moment à l'autre à l'armée impériale du Rhin. M. le général d'artillerie comte de la Tour conserve le commandement en chef de cette armée, et M. le général baron de Staader celui des troupes d'Empire.

\* \* Pour la dernière ou la principale classe de la 11ème Loterie de Francfort, dont le tirage commencera le 22 de ce mois de Mars, & à laquelle il y a à gagner 40,000, 20,000, 10,000, 5,000 florins &c., je pourrai encore fournir des lois; le tiercé à 45 fl., la moitié à 22 fl. 30 kr., le tiers à 15 fl. & le quart à 11 fl. 15 kr. Le plan se donne gratis. On voudra bien affranchir les lettres & les remises, & joindre aux dernières 4 kr. pour l'inscription.

Reinganum, Trierischen-Platz, No. 90. à Francfort.

\* \* On désireroit trouver une bonne cuisinière, qui parlât François, & fût munie de bonnes attestations; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\* \* M. le Chevalier de Seignan, Capitaine au Corps de Bourbon, est prié de donner son adresse au Bureau de ce Journal.

\* \* Dom Mangerard prie Dom B. Pierron de lui écrire, à Erfurt en Saxe, où il est.